



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PECHINOT

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 18 juin 2024

Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

GIROD Isabelle,	MANGIN Frédérique,	JABOVISTE Philippe,	JEANNET Nathalie,
Isabelle, BERTHAUD Mathieu,	MIRAT Maryline,	ROCHE Paul,	BLANC Catherine,
MARCHAND Sylvette,	PECHINOT Jacques,	FICHERE Mohamed,	CUSSEY Laëtitia,
CHAMPANHET Stéphane,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	GOMET Nicolas,	MUGNIER
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Christine, HERRMANN Nadine,	
GERMOND Daniel, DRAY	Blandine, DELAINE Isabelle,	BOUTELOUP Guillaume	

Conseillers absents ayant donné procuration

CERNELA Patrice donne procuration à MARCHAND Sylvette, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, PRAT Hervé donne procuration à GOMET Nicolas, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, LEFEVRE Jean-Philippe, ANTOINE Patricia, GRUET Justine, DRUET Timothée

Objet : Convention de prestation de service avec la SPL Hello Dole pour l'organisation d'un concert de rentrée

Rapporteur : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Le 31 août 2024 aura lieu le concert de rentrée, Place Precipiano, en accès gratuit. Ce concert est proposé dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs privés locaux.

A ce titre, cet évènement étant financé en partie par des fonds privés, il convient de confier la gestion administrative et financière de cet évènement à la SPL Hello Dole et notamment :

- Les frais directs de cession des spectacles et autres coûts artistiques
- Les frais annexes liés à ce spectacle (mise en œuvre technique du concert, accueil des personnels artistiques et techniques, service de sécurité des publics et sécurité incendie, opération de commercialisation, opération de communication et promotion de l'évènement...)

La Ville de Dole conserve la coordination de l'évènement et exercera un contrôle sur l'exécution de la mission confiée.

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 65 000 € TTC.

Ainsi, la SPL Hello Dole prend en charge les recettes, soit les participations des partenaires extérieurs, ainsi que les recettes liées aux opérations de commercialisation (buvette, food truck) et facturera à la Ville de Dole le coût final du concert, en déduisant les recettes.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 21 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
GAGNOUX JEAN-BAPTISTE, DOUZENEL ALEXANDRE, CUINET JEAN-PIERRE,
LEFEVRE JEAN-PHILIPPE, ANTOINE PATRICIA, DRUET TIMOTHEE NE PARTICIPANT PAS AU VOTE
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de prestations de services, ci-annexé, avec la SPL Hello Dole pour l'organisation d'un concert de rentrée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 26
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 2
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Culturelles
- SPL Hello Dole

Fait à Dole, le 24 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

